

# **Master professionnel COMPTABILITE-CONTROLE-AUDIT**

## **OBJECTIFS**

La spécialité Comptabilité-Contrôle-Audit (CCA) de la mention Sciences du Management a pour objectif de former aux métiers de la comptabilité, de l'expertise-comptable et de l'audit, mais aussi plus accessoirement du contrôle de gestion et de l'audit interne.

L'enseignement dispensé allie à la fois culture générale en sciences de gestion et compétence plus spécialisée dans le domaine de la comptabilité, du droit et de l'audit. Le professionnel de la comptabilité se doit, en effet, de réunir aujourd'hui une double compétence : spécialiste du domaine comptable, il se doit d'être également généraliste, compte tenu de sa position de conseil du chef d'entreprise.

## **MODE DE RECRUTEMENT**

Les étudiants qui ont validé les 60 ECTS de la 1<sup>ère</sup> année de master Mention Sciences du Management spécialité Comptabilité-Contrôle-Audit (C.C.A) peuvent postuler pour la poursuite de leurs études en deuxième année de Master dans la spécialité C.C.A.

En fonction de la capacité d'accueil, les étudiants ayant validé 60 crédits ECTS d'une autre spécialité du Master Sciences du Management de l'Université de Bourgogne ou d'un Master d'une autre Université ou d'un autre établissement, dans le domaine des sciences de gestion ou d'autres disciplines jugées compatibles, peuvent être admis à postuler pour terminer leur parcours au sein de la deuxième année de la spécialité C.C.A du Master mention Sciences du Management.

Après examen des dossiers selon la procédure en vigueur, des étudiants peuvent être admis en deuxième année de Master à l'issue d'une procédure de validation d'acquis des diplômes étrangers ou une procédure de validation des acquis de l'expérience pour les salariés justifiant d'une expérience professionnelle significative dans des fonctions comptables.

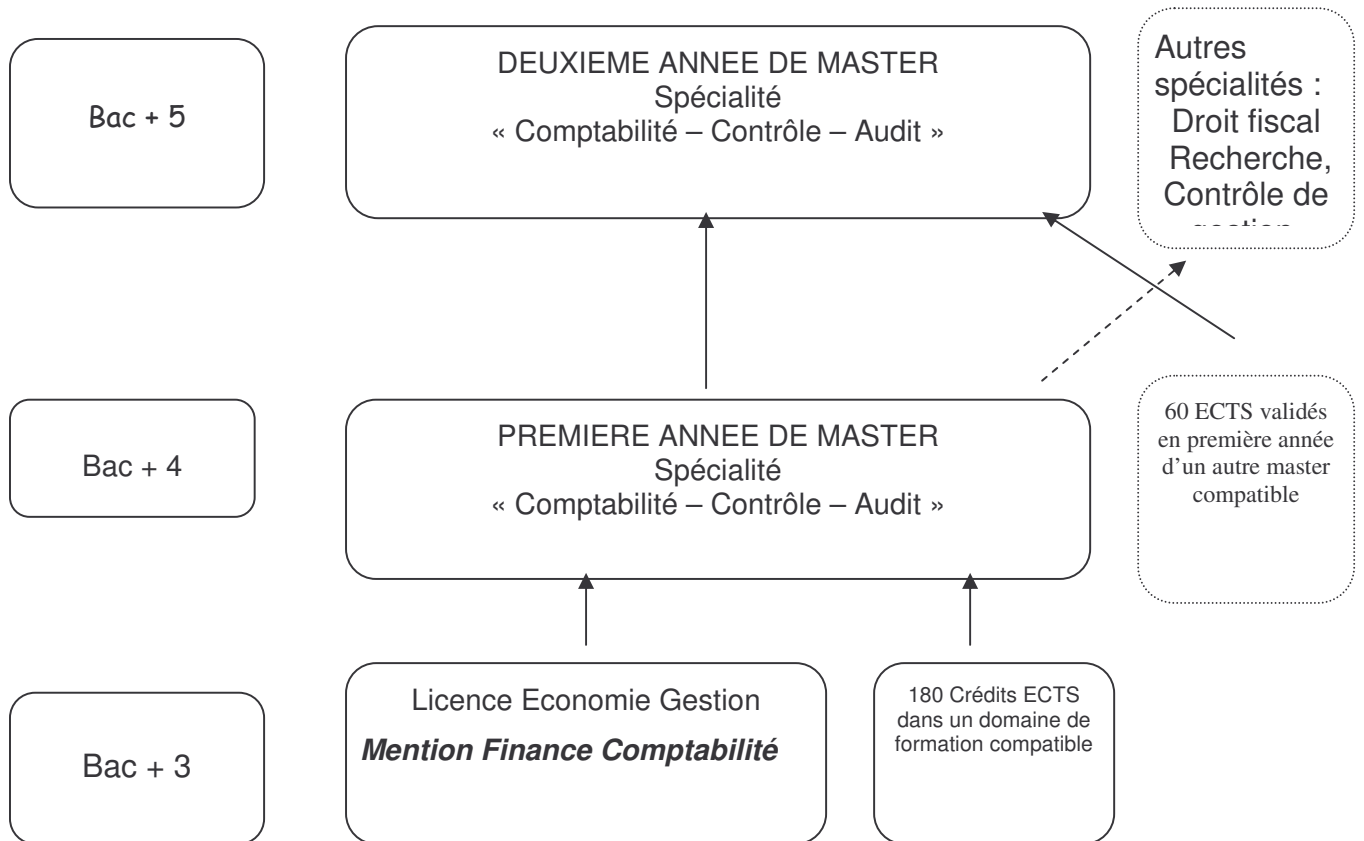
L'admission en deuxième année est prononcée après examen des dossiers des candidats et entretien pour les dossiers retenus. L'admission sera prononcée après avis favorable du Chef d'établissement et sur proposition du responsable de la spécialité. En tout état de cause, l'admission s'effectue compte tenu des capacités d'accueil de la spécialité (30 étudiants).

Les dossiers de candidature sont à télécharger sur le site : [\*\*www.u-bourgogne.fr/IAE/CCA\*\*](http://www.u-bourgogne.fr/IAE/CCA)

## **Formation Continue**

Les candidats à la formation continue doivent se rapprocher du service de formation continue de l'Université de Bourgogne.

■ Schéma général des parcours possibles



## ORGANISATION DE LA FORMATION

### Présentation des UE

#### **SEMESTRE 3**

- UE 1 – DROIT ET COMPTABILITE
- UE 2 – COMPTABILITE DES STRUCTURES
- UE 3 – AUDIT DES STRUCTURES
- UE 4 – GESTION FINANCIERE DES STRUCTURES

#### **SEMESTRE 4**

- UE 5 – DROIT DES STRUCTURES
- UE 6 – COMPTA et CONTROLE DE GESTION
- U prof 7 – STAGE et RELATIONS PROF.

## ■ Tableau des UE et contrôle des connaissances

INTITULE DES MATIERES (Eléments constitutifs des UE)	UE Oblig.	CM	TD	ECTS	Type d'examen et durée	Coef. CT	Coef. CC	Total coef
<b>SEMESTRE 3</b>								
<b>UE 1 – DROIT ET COMPTABILITE</b>	<b>X</b>	<b>30</b>	<b>10</b>	<b>7</b>				<b>7</b>
Technique Comptable approfondie		15	5		CT – 2h	4		4
Droit des sociétés		15	5		CT – 2h	3		3
<b>UE 2 – COMPTABILITE DES STRUCTURES</b>	<b>X</b>	<b>30</b>	<b>34</b>	<b>9</b>				<b>9</b>
Comptabilité des sociétés		10	10		CT – 2h	3		3
International financial accounting		20			CT – 2h	3		3
Compta. et contrôle de Gestion			24		CT - 2h	3		3
<b>UE 3 – AUDIT DES STRUCTURES</b>	<b>X</b>	<b>40</b>		<b>8</b>				<b>8</b>
Audit 1		20			CT – 2h	4		4
Audit 2		20			CT – 2h	4		4
<b>UE 4 – GESTION FINANCIERE DES STRUCTURES</b>	<b>X</b>	<b>44</b>		<b>6</b>				<b>6</b>
Ingénierie financière		24			CT – 2h	3		3
Droit du financement		20			CT – 2h	3		3
<b>TOTAL S3</b>		<b>144</b>	<b>44</b>	<b>30</b>				<b>30</b>
<b>SEMESTRE 4</b>								
<b>UE 5 – DROIT DES STRUCTURES</b>	<b>X</b>	<b>35</b>	<b>5</b>	<b>6</b>				<b>6</b>
Fiscalité		15	5		CT – 2h	3		3
Droit de l'entreprise en difficulté		20			CT – 2h	3		3
<b>UE 6 – COMPTA et CONTROLE DE GESTION</b>	<b>X</b>	<b>38</b>	<b>26</b>	<b>9</b>				<b>9</b>
Management et Contrôle de gestion		18	6		CT – 2h	3		3
Comptabilité des sociétés		10	10		CT – 2h	3		3
Anglais		10	10		CT – 2h	3		3
<b>U prof 7 – STAGE et RELATIONS PROF.</b>	<b>X</b>			<b>15</b>				<b>15</b>
Stage					EP			10
Conférences professionnelles			12					
Grand Oral					EP			5
<b>TOTAL S4</b>		<b>73</b>	<b>43</b>	<b>30</b>				<b>30</b>

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Présentation du contrôle des connaissances, règles spécifiques de la spécialité

Les connaissances sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du 18 octobre 2004. Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'Université le 2 avril 2001. Les dispositions relatives au contrôle des connaissances sont celles en vigueur au sein du Master Economie-Gestion, Mention Sciences du Management.

Principes généraux du Master Sciences du Management : Le contrôle des connaissances repose sur les conditions générales suivantes (M1 et M2) :

La moyenne générale de chaque semestre est déterminée par compensation entre UE, chaque UE étant affectée d'un coefficient correspondant à des crédits européens (ECTS). Le semestre est validé et capitalisé si l'étudiant obtient une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20.

Pour toute UE composée de plusieurs matières, la moyenne de l'UE est déterminée en fonction de la note obtenue dans chaque matière affectée d'un coefficient attribué à la matière. Toute UE validée est capitalisée en crédits ECTS.

Chaque année de Master est validée dès lors que l'étudiant obtient une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20. Il y a compensation entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> semestre de chaque année.

Dans le cas où l'étudiant obtient une moyenne inférieure à 10/20 pour un semestre, et que la moyenne générale sur l'année est inférieure à 10 sur 20, l'étudiant doit subir une deuxième session d'examens organisée en septembre pour les deux semestres. L'étudiant doit alors repasser les UE non validées.

A l'intérieur d'un semestre, l'étudiant conserve le bénéfice des UE validées qui sont capitalisées.

L'étudiant qui n'a pas validé le premier semestre est néanmoins autorisé à suivre les enseignements du second semestre.

L'attribution des mentions s'effectue en fonction de la moyenne générale :

De 10 à 11,99 : mention Passable, de 12 à 13,99 : mention Assez bien, de 14 à 15,99 : mention Bien

Au-delà de 16 : mention Très Bien.

Le Master Economie-Gestion Mention Sciences du Management avec mention de la spécialité suivie (Comptabilité-Contrôle-Audit en l'espèce) est attribué aux étudiants qui ont validé 120 crédits ECTS correspondant aux quatre semestres d'enseignement et qui ont validé le stage obligatoire de deuxième année de Master.

Le jury peut autoriser les étudiants à redoubler leur année en cas de non admission en M1 ou en M2.

Principes spécifiques à la spécialité « Comptabilité-Contrôle-Audit » :

A l'issue de la deuxième année de Master, l'étudiant qui a validé les deux semestres avec une moyenne générale supérieure à 10 sur 20 devient titulaire du Master Economie-Gestion, Mention Sciences du Management – Spécialité « Comptabilité-Contrôle-Audit ». Les conditions d'attribution de la mention sont celles de la mention Master sciences du management.

Dispositions relatives à chaque matière figurant dans une U.E. : Chaque matière figurant dans une UE donne lieu à une évaluation dont les modalités pratiques sont définies par l'enseignant en charge du cours. Les modalités pratiques sont rappelées aux étudiants au plus tard lors de la première séance d'enseignement.

Epreuve du Grand Oral en Master 2 : L'épreuve du Grand Oral a pour objet de permettre aux étudiants de présenter devant un jury composé de professionnels et d'enseignants de la spécialité, un exposé sur un sujet de synthèse ayant trait au domaine de la spécialité. Le sujet, tiré au sort, fait l'objet d'une préparation en bibliothèque pendant 3 heures. A l'issue de cette préparation, le candidat disposera de quinze minutes pour exposer son sujet, la présentation étant suivie d'un échange avec le jury sous forme de questions réponses dans la limite de quinze minutes. Cette épreuve permet notamment à la formation de justifier la dispense du Grand Oral prévue dans les examens comptables nationaux.

## **Stage**

Le stage est accompli chaque année entre la rentrée des vacances de Noël et la rentrée des vacances de Printemps. Le stage est réalisé au sein d'un cabinet d'expertise comptable ou d'audit ou auprès d'une direction comptable et financière d'entreprise. Chaque étudiant est suivi par un enseignant de l'équipe pédagogique de la mention du Master. Le responsable de la mention veille à ce que les suivis de stage soient équitablement répartis entre les membres de l'équipe pédagogique. De la même façon, l'entreprise d'accueil doit désigner un responsable du stagiaire dans l'entreprise. Le stage donne lieu à la rédaction d'un rapport dont la forme et le fond sont définis par le responsable de la spécialité. Le rapport fait l'objet d'une soutenance orale devant un jury composé de l'enseignant suiveur ainsi que du responsable dans l'entreprise. Si le responsable de l'entreprise est empêché pour la soutenance, l'entreprise transmet un avis circonstancié sur le travail accompli par le stagiaire. Il est remplacé pour la soutenance par un autre membre de l'équipe pédagogique. A l'issue de la soutenance, le jury attribue au candidat une note prenant en considération le travail du stagiaire dans l'entreprise, la qualité du rapport présenté ainsi que la qualité de la soutenance.

## **POURSUITES D'ETUDES**

La poursuite d'études n'est pas envisagée à l'issue d'un Master 2. Les étudiants qui souhaitent aller jusqu'au diplôme d'expertise comptable ne pourront le passer qu'à l'issue de trois années d'exercice professionnel. La préparation à ce diplôme est souvent assurée par des organismes de formation liés aux instances ordinales. Certains membres de l'équipe pédagogique du Master CCA de Dijon sont associés à cette préparation, au niveau régional comme au niveau national.

## **DEBOUCHES**

Les débouchés de la spécialité C.C.A se situent dans le domaine comptable et financier. Dans le cadre des fonctions actuellement occupées par les étudiants issus de cette formation, on trouve :

- expert-comptable et commissaire aux comptes,
- collaborateur comptable, chef de mission, chef de groupe en cabinet, manager audit, directeur de bureau,
- auditeur interne,
- directeur comptable et financier,
- responsable consolidation
- directeur administratif, secrétaire général,
- manager comptable, chef comptable,
- consultant,
- contrôleur de gestion,
- responsable du budget,
- cadre bancaire,
- inspecteur des impôts,
- enseignant (enseignement secondaire et supérieur)

Pour les diplômés qui sont en entreprise, tous les secteurs d'activité sont représentés. Le suivi des diplômés est assuré grâce à la mise à jour périodique d'un annuaire des diplômés.

Les fiches métiers du « Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois » (ROME) correspondant aux débouchés de la spécialité « Comptabilité-Contrôle-Audit » sont principalement les suivantes :

32111 – Cadre de la comptabilité

32112 – Cadre de l'audit et du contrôle comptable et financier

32113 – Responsable administratif et financier

32115 – Analyste de gestion

32131 – Responsable de l'organisation

## **CONTACTS**

**Responsable de formation:** Martial CHADEFaux, Professeur en Sciences de Gestion  
Vice-Président du jury du Diplôme d'expertise comptable  
Membre du Centre de recherches fiscales Univ. Bourgogne

**Scolarité – secrétariat pédagogique** Oumelkheir SAHNOUNE ☎ 03.80.39.54.21  
oumelkheir.sahnoune@u-bourgogne.fr